



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE COLMAR

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

■	ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT	p. 1
■	PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION :	
	• carte d'identité	p. 2
	• compétences	p. 3
■	COMMENT FONCTIONNE LA CAC	p. 5
■	LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	p. 7
■	L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA CAC	p. 11
■	L'ACTIVITÉ DE LA CAC EN 2013 :	
	• Décisions majeures pour la CAC	p. 12
	• Développement économique	p. 13
	• Transports urbains	p. 14
	• Politique de la ville	p. 15
	• Equipements communs	p. 16
	• Aménagement du territoire (PLH – TGV)	p. 21
	• Système d'Information Géographique	p. 23
	• Campings Communautaires	p. 24
	• Base nautique Colmar-Houssen	p. 25
	• Eau – Assainissement	p. 26
	• Environnement	p. 29
	• Gestion des Déchets	p. 30
	• Ressources humaines	p. 32
	• Gestion de la CAC (Finances)	p. 33



D'année en année, la Communauté d'agglomération de Colmar (CAC) confirme son dynamisme et s'affirme comme un acteur central pour le développement de notre territoire et dans la vie de ses habitants.

L'année 2013 aura été marquée par une décision majeure. Le rôle moteur de la CAC a en effet été confirmé et conforté par les élus du territoire. Ceux-ci ont décidé de lui transférer une nouvelle compétence relevant à la fois de l'aménagement du territoire et de son rayonnement : l'enseignement supérieur. Avec le développement économique, ce sont donc deux compétences fondamentales pour l'avenir du territoire que la CAC exerce désormais.

La CAC est également, de par ses compétences, pleinement investie dans le quotidien des habitants. La gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets ménagers... représentent autant de fonctions primordiales pour la bonne organisation du territoire. Les transports urbains aussi ! Ainsi, en 2013, les élus de la CAC ont décidé de confier à nouveau la gestion du réseau de transports publics de voyageurs à la Société de Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE) dans le cadre d'une délégation de service public qui nous amènera jusqu'en 2019.

Enseignement supérieur, développement économique, gestion de l'eau, gestion des déchets, transports urbains, mais encore logement, insertion, politique de la ville... les compétences de la CAC sont nombreuses ainsi que vous pourrez le constater.

Vous pourrez également constater que les finances de la CAC sont particulièrement saines et vertueuses, malgré la réduction sévère des dotations de l'Etat. L'endettement de la collectivité reste limité, mais son épargne est suffisamment confortable pour lui permettre de supporter des investissements, le plus souvent en fonds propres. Au final, que ce soit pour le prix de l'eau ou pour les taux d'imposition, la CAC figure parmi les agglomérations françaises qui exercent la pression fiscale la plus modérée sur les contribuables, comme sur les entreprises.

C'est un engagement permanent qui me lie aux habitants du territoire, en tant que Président de la CAC : leur apporter les meilleurs services publics possibles, au coût le plus juste, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu, gage d'activité et d'emploi pour les entreprises du territoire.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Joyeux Noël et bonne année 2015

Gilbert MEYER
Maire de Colmar
Président de la CAC

CARTE D'IDENTITÉ DE LA CAC

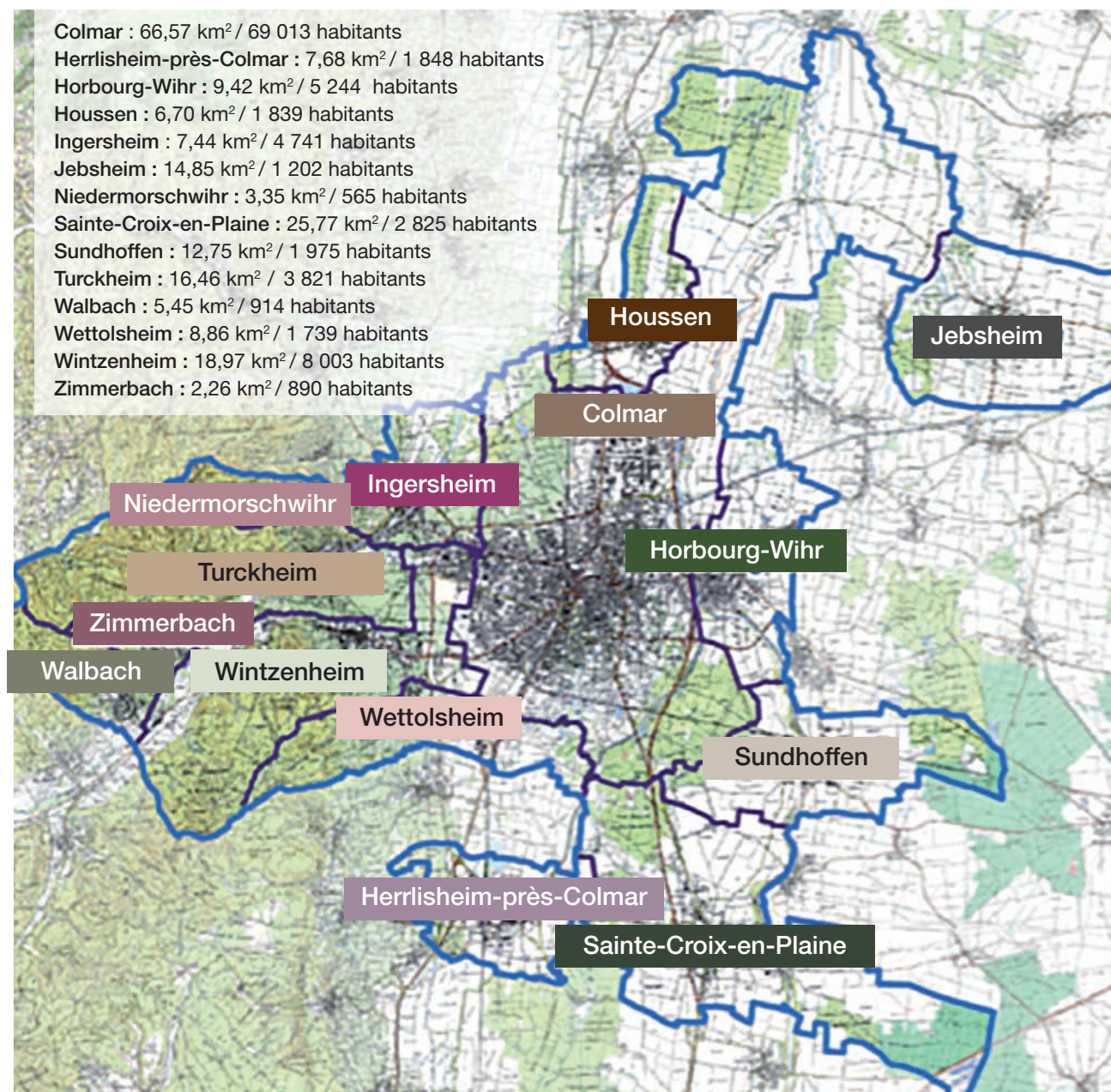
au 1^{er} janvier 2014

Le 1^{er} novembre 2003 était créée la Communauté d'Agglomération de Colmar regroupant les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim. La Communauté d'Agglomération a vu son périmètre s'agrandir le 1^{er} janvier 2006 par l'adhésion de la commune de Jebbsheim.

Suite aux demandes d'adhésion de 5 communes, la CAC a abordé une nouvelle étape de son développement. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2012, les communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen sont venues élargir la Communauté d'Agglomération.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar s'étend désormais à 14 communes.

Population totale de la CAC : **104 054 habitants** pour une superficie totale de **206,53 km²**



LES COMPÉTENCES DE LA CAC

■ LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités : industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Création, aménagement, extension et gestion des terrains de camping intercommunaux et notamment les terrains de camping de Horbourg-Wihr et Turckheim, déclarés d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire relevant notamment des domaines décrits ci-dessus.

2. Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation des transports urbains dans les conditions prévues par la loi d'orientation sur les transports intérieurs, réalisation des aménagements nécessaires à l'accessibilité des équipements de transports (aménagement des stations, arrêts de bus et quais) ;
- Elaboration d'un schéma des pistes cyclables intercommunales et participation au financement de l'aménagement et de l'entretien des pistes cyclables inscrites au schéma départemental des pistes cyclables, réalisation et entretien des pistes cyclables reliant les communes membres entre elles, après une mise à disposition du foncier par les communes membres ;
- Contribution aux grandes infrastructures de transport ferroviaire et aux grandes liaisons routières d'intérêt communautaire : TGV Est et Rhin-Rhône, rocade Ouest (sections Nord et Ouest).

3. Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Cette compétence est exercée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la politique nationale relative à une répartition équilibrée des logements publics sur l'ensemble du territoire national qui impose un quota de logements publics dans certaines communes.

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Toutes ces actions sont mises en œuvre conformément aux lois en vigueur, notamment la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains.

4. Politique de la ville dans la Communauté

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

■ LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Conformément à la loi qui impose trois compétences optionnelles, la Communauté d'Agglomération exerce également les compétences suivantes :

1. **Assainissement** des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées.



2. Production et distribution de l'eau potable.
3. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et notamment : la lutte contre la pollution de l'air ; lutte contre les nuisances sonores ; élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

■ LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Outre les compétences obligatoires et optionnelles, la Communauté d'Agglomération exerce des compétences dans les domaines suivants, afin de favoriser la cohérence de ses actions sur le territoire :

1. Gestion de la fourrière animale.
2. Gestion de la fourrière automobile.
3. Création et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage définies par le Conseil Communautaire dans le respect du plan départemental.
4. Entretien, conservation et valorisation du canal du Muhlbach : fonctionnement des stations d'oxygénation, entretien du système de vannage à la prise d'eau sur la Fecht, régulation du débit à la prise d'eau, entretien de la maison de l'ex garde-canal, programmation de renaturation et d'aménagement du milieu aquatique et automatisé de la vanne de prise.
5. Sécurité civile : coordination des moyens et actions, et prise en charge des missions suivantes : contribution au service départemental d'incendie et de secours (contingents d'incendie et de secours), réalisation et coordination des plans communaux de sauvegarde dans le cadre du plan intercommunal de sauvegarde.
6. Actions de promotion touristique de l'Agglomération par le soutien aux offices de tourisme de Colmar, de Turckheim ainsi qu'au SIVOM du canton de Wintzenheim (au titre de ses actions de promotion de tourisme pour les communes de Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim).
7. Prestations de services : en application de l'article L 5216-7-1 du CGCT, la Communauté d'Agglomération peut confier par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités peuvent confier à la Communauté d'Agglomération la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.
8. Maîtrise d'ouvrage : la Communauté d'Agglomération peut exercer à la demande d'une commune adhérente, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage publique pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale, et ce, dans le cadre fixé par la loi n° 85 – 704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.
9. Eaux pluviales : à l'exception des eaux de drainage en milieu naturel ou issues de ce dernier, en tenant compte des dispositions de l'article 165 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle 2 » et de son décret d'application n° 2011-815 en date du 6 juillet 2011.



un territoire, une organisation institutionnelle

Les Conseillers Municipaux

Les Conseillers Municipaux des 14 communes de l'agglomération désignent leurs représentants au Conseil Communautaire.



Les Conseillers Communautaires

Les Conseillers Communautaires, au nombre de 61, élisent parmi eux les membres du Bureau de l'Agglomération.



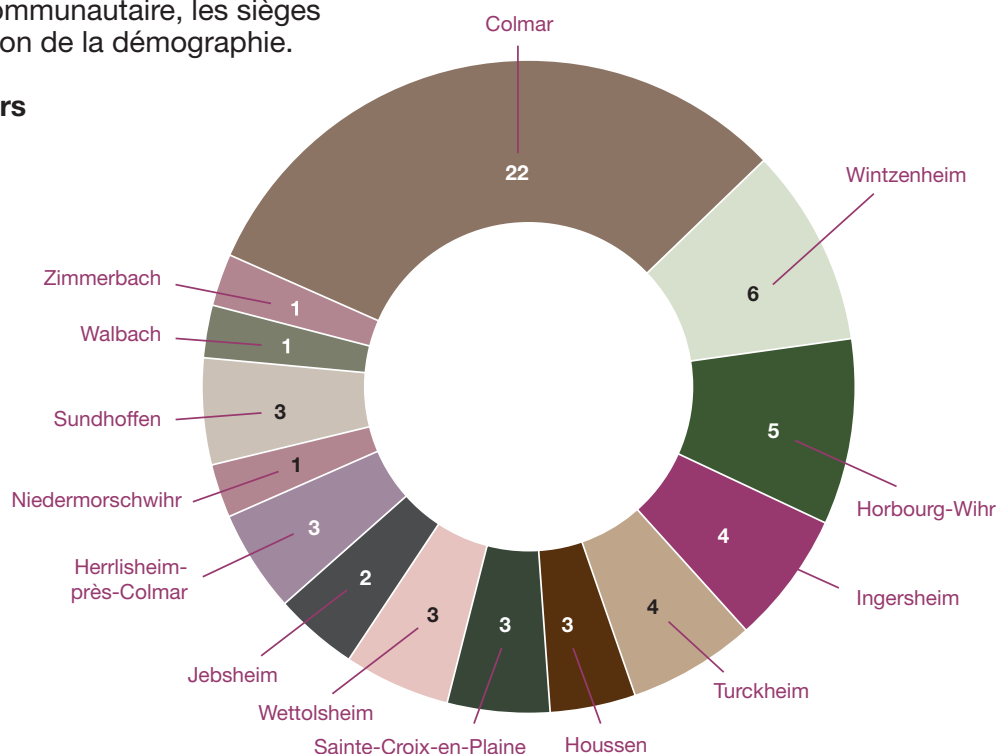
Le Bureau de l'Agglomération

Le Bureau de l'Agglomération est composé du Président, de 11 Vice-présidents et de 15 assesseurs.

Les règles de fonctionnement de la CAC garantissent la représentation de chaque commune dans les instances de l'Agglomération, qu'il s'agisse du Conseil Communautaire, du Bureau ou des commissions.

Au sein du Conseil Communautaire, les sièges sont répartis en fonction de la démographie.

Nombre de Conseillers Communautaires par commune :



La CAC rend compte de ses travaux aux Conseils Municipaux de ses communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre dans l'une des communes membres.

LE BUREAU

Le Bureau réunit le Président, les 11 Vice-présidents et 15 assesseurs élus au sein du Conseil Communautaire. Le Bureau prépare les propositions à soumettre au Conseil Communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

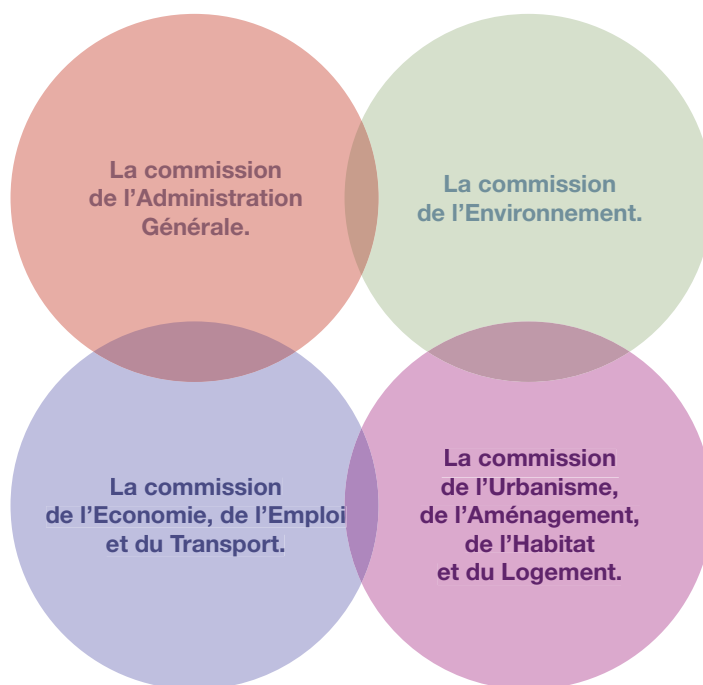
■ LE PRÉSIDENT

M. Gilbert MEYER, exécutif de la Communauté d'Agglomération, est élu par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat des Conseillers Communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

■ LES COMMISSIONS

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la Présidence d'un Vice-président délégué, les Conseillers Communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



■ LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS

La Commission Consultative des Services Publics a été créée, comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, pour l'ensemble des services publics confiés par la Communauté d'Agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par M. Serge NICOLE, et composée d'élus de la CAC, de représentants des usagers et de gestionnaires de services communautaires.

En 2013, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de la CAC : rapport de la STUCE, délégataire du service public des transports ; rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.

■ LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : est présidée par M. Jean-Marie BALDUF et composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la Communauté d'Agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges. Elle s'est réunie 1 fois au courant de l'année 2013.

Des chiffres qui parlent...

- 1 Président, 11 Vice-présidents, 61 Conseillers Communautaires.
- 118 marchés publics contractés en 2013
- 12 réunions des Maires et Vice-présidents, 5 réunions du Bureau, 5 réunions du Conseil Communautaire en 2013.
- 105 délibérations en 2013.

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LES VICE-PRÉSIDENTS

En avril 2014, le Conseil Communautaire
a élu onze Vice-présidents qui exercent
les délégations suivantes :



Lucien Muller

1er Vice-président
Maire de Wettolsheim
Conseiller Général du
Canton de Wintzenheim
*Développement
économique*



Jean-Marie Balduf

2e Vice-président
Maire de Turckheim
Finances et budgets



Serge Nicole

3e Vice-président
Maire de Wintzenheim
*Administration générale
et ressources humaines*



Philippe Rogala

4e Vice-président
Maire de Horbourg-Wihr
*Déplacements
et transports*



Mathieu Thomann

5e Vice-président
Maire de Ingersheim
Environnement



François Heymann

6e Vice-président
Maire de
Sainte-Croix-en-Plaine
Président de la CAO
*Gestion patrimoine
immobilier*



Christian Klinger

7e Vice-président
Maire de Houssen
*Equipements : base
nautique, fourrière
automobile, gens du
voyage*



Jean-Claude Kloefer

8e Vice-président
Maire de Jebsheim
Eau et assainissement



Stéphanie

Bardotto-Gomez
9e Vice-présidente
Conseillère municipale
de Colmar
*Politique de la ville
et animations été*



Jean-Pierre Bechler

10e Vice-président
Conseiller municipal
de Colmar
*Aménagement du
territoire, emploi
et habitat*



Guy Waehren

11e Vice-président
Conseiller Municipal
de Colmar
*Valorisation des déchets
ménagers*

■ LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

COLMAR



Bertrand Burger
Conseiller
communautaire



Cédric Clor
Conseiller
communautaire



Corinne Dolle
Conseillère
communautaire



René Frieß
Conseiller
communautaire



Claudine Ganter
Conseillère
communautaire



Yves Hemedinger
Conseiller com-
munautaire /délégué à
l'urbanisme et au SCot



Frédéric Hilbert
Conseiller
communautaire
Conseiller Général du
Canton de Colmar sud



Catherine Hutschka
Conseillère
communautaire



Matthieu Jaegy
Conseiller
communautaire



Brigitte Klinkert
Conseillère
communautaire
2ème Vice-présidente
du Conseil Général



Philippe Leuzy
Conseiller
communautaire
Délégué aux dispositifs
contractuels de
développement urbain



Christian Meistermann
Conseiller
communautaire



Manurêva Pelletier
Conseillère
communautaire



**Catherine
Schoenenberger**
Conseillère
communautaire



Odile Uhrich-Mallet
Conseillère
communautaire /
déléguée à
l'enseignement supérieur



Victorine Valentin
Conseillère
communautaire
Conseillère Régionale
d'Alsace



Jean-Jacques Weiss
Conseiller
communautaire



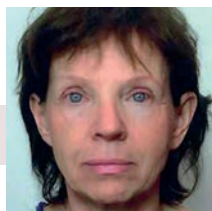
Céline Wolfs-Murrish
Conseillère
communautaire



Corinne Deiss
Conseillère
communautaire



Christian Dietsch
Conseiller communau-
taire /délégué à l'assai-
nissement non collectif



Pascale Klein
Conseillère
communautaire



Geneviève Sutter
Conseillère
communautaire

HORBOURG - WIHR

HOUSSEN



Jacky Mosser
Conseiller
communautaire



Marie-Laure Stoffel
Conseillère
communautaire /
déléguee à la
fourrière animale



Jean-Marc Bettinger
Conseiller communau-
taire / délégué
au dispositif VVV



Michel Dietrich
Conseiller
communautaire



Patricia Migliaccio
Conseillère
communautaire

INGERSHEIM



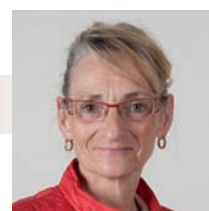
Claudine Lenner
Conseillère communau-
taire/déléguee au Plan
Climat Territorial

JEBSHEIM

SAINTE-CROIX-EN-PLAINE



Philippe Lambert
Conseiller commu-
nautaire/délégué aux
nouvelles mobilités



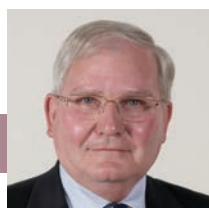
Monique Lihrmann
Conseillère
communautaire



Elisabeth Dietrich
Conseillère
communautaire



Michèle Hauger
Conseillère
communautaire



Francis Rode
Conseiller communautaire/délégué aux actions
de sensibilisation et prévention des déchets et
opérations pédagogiques

TURCKHEIM

WETTOLSHEIM



Antoine Bohrer
Conseiller Communautaire /
délégué à la gestion et suivi des
délégations de service public
des campings communautaires



Sylvie Ehrhart
Conseillère
communautaire

WINTZENHEIM



Denis Arndt
Conseiller
communautaire



Claude Klinger-Zind
Conseiller
communautaire



Dominique Schaffhauser
Conseillère
communautaire



Lucette Spinhirny
Conseillère
Communautaire /
déléguee au plan
intercommunal de
sauvegarde



Guy Daessle
Conseiller
communautaire

HERRLISHEIM-PRES-COLMAR



Gérard Hirtz
Maire de Herrlisheim-Près-Colmar
Conseiller communautaire/délégué à la
prospecte budgétaire et à la dématérialisation de la
procédure comptable et budgétaire



Sonia Untereiner
Conseillère
communautaire



Laurent Winkelmüller
Conseiller
communautaire



Daniel Bernard
Maire de Niedermorschwihr
Conseiller communautaire/
délégué à la promotion touristique

NIEDERMORSCHWIHR

SUNDHOFFEN



David Boegler
Conseiller
communautaire



Catherine Keller
Conseillère
communautaire



Jean-Marc Schuller
Maire de Sundhoffen
Conseiller communautaire/délégué à l'intermodalité
en vue d'une homogénéisation des transports urbains
avec les partenaires régionaux et départementaux



André Beyer
Maire de Walbach
Conseiller communautaire/
délégué au système d'infor-
mation géographique

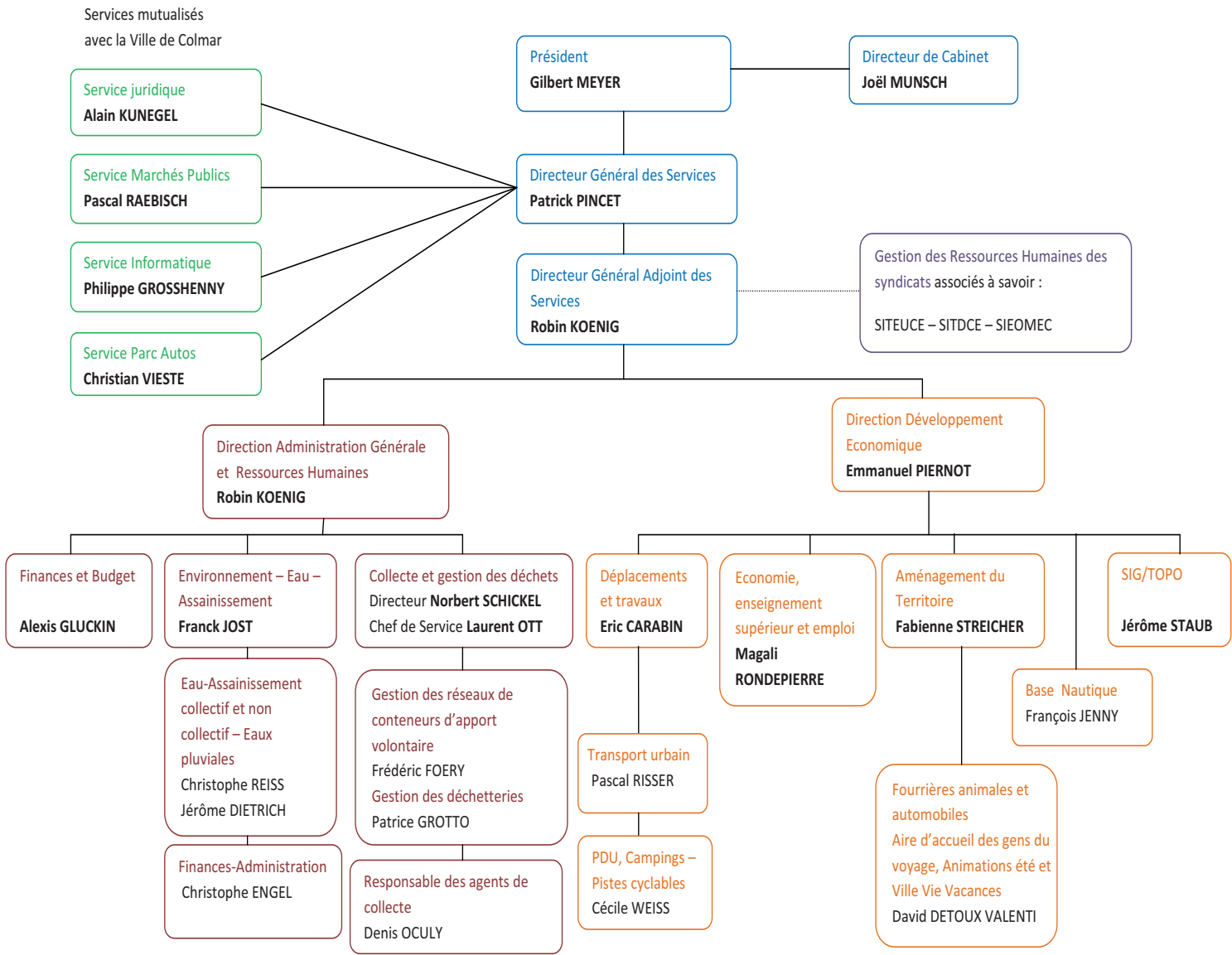
WALBACH

ZIMMERBACH



Jacques Muller
Maire de Zimmerbach
Conseiller communautaire/délégué à la
lutte contre la pollution de l'air et les
nuisances sonores

L'administration de la CAC participe, au quotidien, à la mise en œuvre des projets et à la gestion des services rendus sur habitants de l'agglomération.



DÉCISIONS MAJEURES EN 2013

■ CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AUX TRANSPORTS URBAINS

Par délibération du 20 décembre 2012, le Conseil Communautaire a désigné en qualité de délégataire de service public relatif à la gestion du réseau de transports publics de voyageurs, la Société de Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE). Le contrat de Délégation de Service Public à contribution financière forfaitaire court du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2019. L'offre de service concerne le réseau constitué des périmètres de transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Colmar et de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun (CCPRB). Les deux périmètres de transports urbains s'étendent sur 22 communes, représentant plus de 113000 habitants.

■ INAUGURATION LE 6 SEPTEMBRE 2013 DU REFUGE DE LA SPA ET DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DE COLMAR ET ENVIRONS



Situé rue de la Fecht, dans la forêt de la Waldeslust, ce nouvel équipement a pu être réalisé grâce à un partenariat exemplaire. Ce dernier repose sur une participation de la SPA pour la construction du refuge à hauteur de 380 000€ HT (le coût total de l'opération s'élève à 2,8M € TTC). Cette participation prend la forme d'un loyer mensuel de 1 355€ durant 25 ans et un apport initial de 60 000 €. A l'issue de ce délai, la SPA deviendra propriétaire du refuge. La Ville de Colmar a, de son côté, racheté à la SPA l'emprise du terrain chemin des Maquisards pour 123 000€. Le Département du Haut-Rhin a

participé à l'opération à hauteur de 523 800€. En effet, la SPA a passé convention pour la mise en fourrière des animaux errants avec 77 communes -dont celles de la CAC- ce qui représente 185 500 habitants, soit plus d'un quart de la population haut-rhinoise. Déduction faite de la subvention du Département et de la participation de la SPA, il reste un solde de 1,4M€ à la charge de la CAC.

(Voir aussi p. 16)

■ UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LA CAC

Dans un souci de rationalisation du territoire, les maires et vice-présidents de la CAC ont travaillé au cours de l'année 2013 sur de nouvelles pistes de transfert de compétences. Des simulations présentées au collège des maires et vice-présidents leur ont permis de trancher en faveur du transfert de la compétence « enseignement supérieur ». Cette compétence a été portée à l'échelle de la CAC, car elle concerne l'ensemble des communes. Elle participe à la logique d'aménagement du territoire qui est du ressort de la CAC. La CAC devra donc désormais réaliser les nouveaux équipements qui s'inscriront dans le cadre du développement des nouveaux bâtiments universitaires.

■ NOUVELLE GESTION DES CAMPINGS

Le camping de Turckheim a changé de mode de gestion à la suite de la mise en place d'une procédure de Délégation de Service Public. Cette DSP a abouti à un contrat de type concessif, sur une durée de 25 ans, signé entre la CAC et l'EURL « Les 3 portes » à compter du 4 mars 2013. Le camping a pris l'appellation Camping « Le Médiéval ».

Le camping de l'Île de Horbourg-Wihr est exploité depuis avril 2013 par la SARL Indigo Colmar, filiale à 99% du groupe Huttopia. La première saison a permis aux équipes d'Huttopia de prendre en main le camping, d'en maîtriser le fonctionnement, les clientèles, le contexte et l'environnement.

(voir partie campings communautaires p. 24)

ZONES D'ACTIVITÉS

■ RÉAMÉNAGEMENT DE RUES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE COLMAR

- Dans le cadre du programme de restructuration des voiries des zones d'activités, la rue André Kiener (3ème tranche) entre la rue Schwoerer et la rue Curie, qui se situe dans la zone industrielle de Colmar, a été réaménagée. Une piste cyclable et un nouvel éclairage public ont notamment été installés.
- Les trottoirs de la rue des Frères Lumière et de la rue Denis Papin dans la zone industrielle de Colmar ont également été rénovés.
- Le coût de ces 2 opérations s'élève à 600 000 € TTC.

■ LA ZONE D'ACTIVITÉS DE SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

- L'extension de la zone d'activités de Sainte-Croix-en-Plaine a permis de viabiliser 6 ha.
- Dans le cadre de la commercialisation, trois lots ont été vendus dans le secteur SISCO, permettant l'installation des entreprises SATIS, AXIS et AVIATECH sur une surface totale de 7 281 m².
- Trois lots ont également été vendus dans le secteur ADER, permettant l'installation des entreprises MERTZ, BUEB et DSC Déminage sur une surface totale de 4 947 m².

■ LA ZONE D'ACTIVITÉS DE HORBOURG-WIHR

- Le dernier terrain de l'emprise de la future zone a été acquis à l'amiable au mois de décembre 2013. Les travaux de viabilisation commenceront en 2014.

■ ETUDE ECO DESIGN DES ZONES D'ACTIVITÉS DE LA CAC

- L'étude Eco design des zones d'activités de la CAC a démarré en septembre 2013. Fin 2013, la phase diagnostic était réalisée. Cette étude doit aboutir à un ensemble de propositions pour rendre ces zones plus attractives.



TRANSPORTS URBAINS



■ 751 530 € HT D'INVESTISSEMENTS, DONT :

- L'acquisition d'un nouvel autobus standard fonctionnant au GNV (gaz naturel véhicule) pour un coût de 291 510 € HT ce qui porte à 36 le nombre de bus au GNV sur un parc de 40 véhicules. Près de 90 % des kilomètres sont réalisés par des bus fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV).
- La fourniture d'un système de vidéoprotection embarqué qui est déployé dans les 40 bus afin de garantir une meilleure sécurité dans les transports en commun de l'agglomération pour 99 500 € HT
- Le programme de mise en accessibilité des arrêts de bus s'est poursuivi avec 38 point d'arrêts mis aux normes, dont 20 sur la ligne n°3 (boucle Europe / Théâtre) pour un montant de 340 000 € HT.

■ LES TARIFS

- Augmentation moyenne pondérée des tarifs de 1,67 %. Le prix du ticket unité, quant à lui, est demeuré à 1,25 €.

■ LE BUDGET TRANSPORT

Le budget transport est financé à titre principal par :

- les recettes provenant de la taxe de versement transport, qui se sont élevées à 5 603 939 €,
- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat : 172 582 €,
- la participation du Conseil Général aux transports scolaires : 189 000 € (montant provisoire),
- la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus versée par la société Clear Channel : 137 000 €,
- une contribution du budget principal de la CAC pour la mise en accessibilité des arrêts de bus de 350 000 €.

■ ENVIRONNEMENT

- La politique environnementale de la CAC : la CAC poursuit une démarche environnementale initiée en 1998 à travers l'acquisition de bus propres fonctionnant au gaz naturel. L'objectif d'avoir un parc 100% gaz est en passe d'être atteint.

■ PARTENARIATS

- Dans le cadre d'un partenariat décentralisé, la CAC a donné 3 autobus (âgés de 19 ans) à la Communauté Urbaine de Limbé au Cameroun.
- La CAC, en collaboration avec la Région Alsace ainsi que l'ensemble des autorités organisatrices de transport alsaciennes, a lancé le 1er avril 2010 les titres de transports combinés et zonaux Alsa+ 24h et Alsa+ groupe journée. Comme une véritable « carte orange alsacienne », ces titres aux prix très attractifs combinent le train, le car interurbain et le réseau urbain colmarien. Ils s'adressent aux touristes et à tous ceux qui veulent se déplacer en toute liberté en Alsace.
- Participation de la CAC à la liaison bus Colmar / Breisach à hauteur de 10 700 €. L'offre de transports transfrontalière a également été renforcée sur la ligne Colmar-Breisach grâce au soutien financier de la CAC. Le cadencement est passé de 8 à 12 par jour en semaine et de 5 à 7 le samedi. De plus, tous les bus circulent pendant les vacances scolaires. Depuis la mise en place de ce renforcement, la fréquentation a augmenté de près de 50 %.
- La CAC a poursuivi, en 2013, sa participation à la navette des Crêtes à hauteur de 6 000 €

POLITIQUE DE LA VILLE

■ ANIMATIONS ÉTÉ 2013

Des loisirs sportifs, culturels et éducatifs sont proposés à des jeunes de 5 à 18 ans, de Colmar et environs, pendant les congés d'été. Cette opération bénéficie du concours de 67 associations, des communes, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, de la CAF du Haut-Rhin et de la CAC. La Ville de Colmar apporte son soutien logistique.



Le bilan 2013

- 67 associations partenaires, dont 65 issues de l'agglomération colmarienne,
- 393 stages payants réalisés (sur 449 proposés),
- 2 272 jeunes (2 505 en 2012) pour 6 418 places disponibles. Parmi eux, 2 045 jeunes sont issus de la CAC (soit 90,01% de la participation),
- 5 006 places de stage occupées, dont 4 619 par des enfants originaires de la CAC (soit 92,27% du total),
- Taux d'occupation : 78%.

Le budget d'exploitation 2013 s'est élevé à 310 296 € (dont 221 672 € de subventions aux associations). La participation financière de la CAC s'est élevée à 81 871 €, dont 59 548 € versés à la Ville de Colmar au titre de ses prestations.

■ DISPOSITIF «VILLE-VIE-VACANCES»

Ce dispositif propose aux jeunes majeurs et aux 11 - 18 ans les plus en difficulté, ou en voie de marginalisation, de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative pendant leur temps de vacances scolaires (février/Pâques-Eté-Toussaint/Noël). Il s'agit de les mobiliser autour de projets constructifs et éducatifs. Ce dispositif est porté par l'Etat, en partenariat avec le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités territoriales (pour la CAC à hauteur de 25 % au moins), et piloté par la Direction Départementale de Jeunesse et Sports du Haut-Rhin.

S'articulant avec les autres dispositifs déjà existants dans le cadre de la prévention de la délinquance (politique de la ville, conseils communaux de prévention de la délinquance), le cahier des charges consiste à proposer :

- une réponse adaptée aux attentes et besoins des jeunes qui doivent contribuer à l'action (conception - préparation - déroulement) afin de faire appel à leur sens des responsabilités,
- des actions respectant un équilibre dans la mixité, permettant d'inclure au minimum 40% de filles.

Les associations se voient attribuer en moyenne, par jeune et par journée complète d'animation, 6 euros pour les activités de proximité et 24 euros pour les séjours.

Après une excellente année 2012, le bilan 2013 se révèle très honorable :

- 83 jeunes ont créé 6 projets pour 43 jours d'animation
- Participation financière de la CAC à hauteur de 8 597 € correspondant à 32% du coût global des actions encadrées par 3 associations
- Versement à la Ville de Colmar qui assure l'instruction et l'évaluation des dossiers : 17 511,51 €

Dans la perspective de l'été 2014, de nouveaux stages viendront compléter la proposition.



ÉQUIPEMENTS COMMUNS

■ FOURRIÈRE AUTOMOBILE

La Communauté d'Agglomération de Colmar assure la compétence « fourrière automobile » sur l'ensemble de son territoire. Pour réaliser les opérations d'enlèvement et de garde de véhicules, elle s'appuie sur une convention passée avec la Ville de Colmar/service du Parc Automobile. Un parc sécurisé et agréé équipé de dispositifs de protection de l'environnement, permet la garde de plus de 150 véhicules.

Cet équipement est mis à la disposition de toutes les communes membres. Chaque autorité de police localement compétente sollicite l'opérateur de mise en fourrière en informant, comme la législation l'exige, le contrevenant des conditions de récupération de son véhicule.

Par convention, la CAC a élargi ce service aux communes de Bennwihr et de Volgelsheim.

Chiffres 2013

662 enlèvements de véhicules, en hausse de 4.6%, dont :

537 (+9.8%) ont été réalisés par la Police Municipale de Colmar sur l'ensemble de la CAC.

414 véhicules ont été récupérés par leurs propriétaires (en baisse de 2.6%)

214 ont été détruits à la demande des propriétaires ou en l'absence de récupération (en forte hausse de presque 65%)

3 ont été vendus par les Domaines (comme en 2012).

■ FOURRIÈRE ANIMALE

Contexte juridique

Selon l'article L 213-3 du code Rural et depuis sa création en 2003, la Communauté d'Agglomération de Colmar s'est dotée d'une fourrière animale intercommunale qui a pour vocation d'accueillir les animaux errants ou en état de divagation, pendant un délai de huit jours francs, selon la législation.

Pour en assurer le mode opérationnel, une convention est passée entre la CAC et la SPA de Colmar et environs, gestionnaire de la fourrière animale, qui assure cette compétence au sein du périmètre communautaire.

Un partenariat consolidé

L'année 2013 a vu – au mois de septembre – la livraison et la mise en service du nouvel équipement de fourrière et refuge pour animaux près de la Waldeslust. La CAC a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'un coût TTC de 2,8 millions d'euros. Selon les architectes Kauffmann & Wassmer de Colmar, en plus d'intégrer les préceptes du développement durable dans sa construction (toiture végétalisée, pompe à chaleur, ...), cet équipement répond à la fois aux attentes du public et aux besoins des communes dans le domaine de la capture des animaux sans maître, en permettant d'organiser le remplacement de ces derniers.

Coût du projet dont acquisition foncière : 2 363 000 € HT

Plan de financement :

Conseil Général du Haut-Rhin : 523 800 € HT

SPA (sur une période de 25 ans) : 380 000 € HT

Autofinancement CAC : 1 459 200 € HT

En 2013, 745 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, soit une forte hausse de 20%. La participation financière en fonctionnement annuel de la CAC (gestion de la fourrière et captures) s'est élevée à 61 000 € en 2013.

Perspectives 2014

Accompagnement de la SPA de Colmar et environs dans la gestion de la nouvelle fourrière et du refuge.

■ AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Contexte juridique

Les conditions d'accueil spécifiques des gens du voyage sont prévues dans le cadre du schéma départemental, en application de la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement.

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, vise à mettre en place des dispositifs d'accueil, dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Les aires d'accueil de Colmar et Horbourg-Wihr permettent d'accueillir 40 familles.

Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage

Le nouveau Schéma approuvé en décembre 2012, est entré en vigueur à l'été 2013.

Pour la 3^e année consécutive, la CAC a contribué à l'accueil de 6 missions évangéliques estivales à travers la mise à disposition d'eau, l'enlèvement des ordures ménagères de l'aire de grands passages, et ponctuellement, la mise à disposition de groupes électrogènes.

Les nouvelles obligations pour la période 2013-2018 :

- la réalisation d'au moins 60 places d'aires d'accueil (au lieu de 80 prévues dans la période précédente,
- l'aménagement sur le périmètre communautaire d'une aire intermédiaire de 40 à 70 places, complémentaire aux 2 aires départementales de grands passages de 200 places envisagées.

Chiffres 2013

Aire de Colmar Katzenwang-Pfad.

Fréquentation : 1 760 nuitées pour une recette de 13 780 €, soit un taux annuel d'occupation de 24%, en hausse de 10%.

Aire de Horbourg-Wihr Stierhurst.

Fréquentation : 2 713 nuitées pour une recette de 20 386 € soit un taux annuel d'occupation de 53%, en phase avec celui des autres sites départementaux similaires, malgré la baisse de 28% par rapport à 2012, première année entière depuis la création.

Soit un taux moyen d'occupation de 38% pour l'agglomération colmarienne.

CLAUDE D'INSERTION : LEVIER POUR L'EMPLOI

Depuis 2001, le code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion.

Il s'agit pour les collectivités et l'Etat d'inclure dans le cadre d'un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle.

■ LES ACTEURS

Les maîtres d'ouvrage

La Communauté
d'Agglomération de
Colmar

La Ville de Colmar

Pôle Habitat

Les entreprises

Cette mesure a permis aux entreprises de rencontrer un nouveau public et pour certaines d'entre elles de repérer des compétences pour d'éventuelles futures embauches. Plusieurs secteurs d'activités sont concernés tels que le bâtiment, les travaux publics, les espaces verts, le nettoyage...

Les entreprises retenues disposent de trois alternatives pour la réalisation de ces heures d'insertion.

Recrutement direct
tout type de contrat de
droit privé : CDI, CDD,
Contrat d'Alternance
Contrat aidé

Mise à disposition
par des structures types
Entreprise de Travail
Temporaire d'Insertion,
Association intermédiaire

**Sous-traitance
ou co-traitance**

Entreprise d'insertion

Le service Emploi de la CAC

La chargée de mission de la CAC est l'interlocutrice privilégiée pour soutenir les entreprises dans leur démarche d'insertion. Elle est l'interface entre tous les acteurs du dispositif.

Elle a pour mission de conseiller, de coordonner et d'accompagner les différents intervenants mais aussi de suivre et de rendre compte de la bonne application de cette clause d'insertion.

Les structures d'insertion professionnelles

Pour aider les entreprises dans la réalisation des heures d'insertion, ces structures proposent des solutions de recrutement adaptées à leurs besoins. Elles assurent des services tels que :

- La présélection et la proposition de candidats aux entreprises
- La formation des candidats aux besoins de l'entreprise.
- La prise en charge des questions administratives liées à l'insertion.
- L'accompagnement du salarié durant toute la durée du contrat...

Le Public

Ce dispositif vise un public dit en difficulté d'accès à l'emploi :

Jeunes de moins de 26
ans ayant peu ou pas
de qualification

Bénéficiaires de minimas
sociaux (RSA – ASS)

Demandeurs d'emploi
de longue durée inscrits
depuis plus de 12 mois à
Pôle Emploi.

Travailleurs reconnus
handicapés

Personnes prioritairement domiciliées en Zone Urbaine Sensible



La clause d'insertion professionnelle permet à une personne de (re)trouver un emploi ou une formation, de conforter un projet professionnel, voire d'acquérir une première expérience professionnelle.

C'est également l'opportunité pour une entreprise du bâtiment de repérer son futur salarié dans un secteur d'activité où le recrutement de la main d'œuvre est difficile.

Les structures d'insertion s'investissent sans compter dans l'accompagnement et la professionnalisation des personnes pouvant bénéficier de ces clauses avec le souci permanent de mettre en adéquation l'offre et la demande et de proposer des candidatures adaptées aux besoins.

La clause d'insertion c'est aussi une rencontre...

avec les entreprises et les structures d'insertion pour organiser des actions de formation, favoriser des contrats en alternance ou classiques, avec les facilitateurs d'Alsace pour organiser des conférences, des réunions d'informations et ainsi encourager les achats publics responsables, mais également pour faire adhérer les entreprises à cette démarche, avec les habitants, pour leur permettre de participer à la réhabilitation de leur quartier.

Chiffres clés 2013

- 90 000 heures d'insertion réalisées au 31 décembre 2013
- 15 chantiers de démolition, construction, réhabilitation, travaux publics et espaces verts
- 198 bénéficiaires
- 73% sont issus de la zone prioritaire. 32% de jeunes et 15% de seniors
- 72% ont un niveau CAP – BEP voire aucun diplôme
- 93 entreprises de tous les corps de métier

Chantiers concernés en 2013

- Réaménagement des voies avenue de l'Europe,
- Restructuration du Club des Jeunes situé secteur Schweitzer
- Restructuration du Centre Culturel Europe
- Travaux d'extension du Musée Unterlinden
- Construction de logements aux normes BBC - secteur Schweitzer
- Construction de 56 logements et locaux commerciaux – route de Neuf-Brisach
- Réhabilitation de 180 logements aux normes BBC – rue d'Amsterdam

Perspectives 2014

Construction de logements / pavillons et réhabilitation de 25 logements dans la rue d'Amsterdam, construction de 15 logements au quartier Schweitzer et 24 logements dans la rue de Berlin, tous aux normes BBC. Et poursuite des aménagements des voiries du secteur Europe.

■ « ELEVATOR PITCH » : SALON DE L'EMPLOI DU 26 JANVIER 2013



Dans le cadre du Salon Régional de la Formation et de l'Emploi le 26 janvier 2013, la CAC en partenariat avec la Jeune Chambre Economique de Colmar, a organisé une conférence sur le thème du « savoir être » à destination des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes de moins de 26 ans.

La recherche d'un emploi dans un marché aussi tendu requiert des personnes concernées qu'elles se

conforment davantage aux « techniques de recherche d'emploi », mais aussi qu'elles s'adaptent aux nouveaux modes de communication.

Cette démarche exige une méthode, un « savoir-faire ». C'est pourquoi, il leur est proposé de recourir à une technique innovante dont l'objectif serait de leur permettre de disposer d'un maximum de ressources, de développer un réseau professionnel et d'être préparé aux entretiens de recrutement.

Ainsi, a eu lieu une conférence sur la technique de l'Elevator Pitch « Convaincre un employeur en 1 minute » qui consiste en l'art de se présenter et de convaincre en 1 seule minute, avec la force des mots et de son savoir être. Il s'agit d'être efficace en un laps de temps très court.

Cette rencontre interactive a réuni 90 personnes :

- 78% étaient des demandeurs d'emploi
- 11% des professionnels de l'insertion
- 42% pensent appliquer la méthode
- 63% auraient souhaité une nouvelle session de formation.

■ D'AUTRES ACTIONS DE LA CAC EN MATIÈRE DE SOUTIEN À L'EMPLOI

Dans son action en faveur de l'emploi et de sa lutte contre le chômage, la CAC soutient particulièrement les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

Quelques chiffres :

La Mission Locale des Jeunes, c'est :

- 184 830 euros de subvention
- 1 553 jeunes accompagnés dont 61% des bénéficiaires ont pu accéder à un emploi ou une formation

La Plateforme d'Initiative Locale de Colmar, c'est :

- 15 727 euros de subvention
- 20 prêts d'honneur accordés
- 77% des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi
- 8 % avaient moins de 26 ans
- 33 emplois créés
- 80% des bénéficiaires sont parrainés par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (PLH – TGV)

■ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le 2e PLH de la Communauté d'Agglomération de Colmar a été adopté par le Conseil Communautaire le 18 février 2011.

Des ateliers thématiques composés d'élus, de techniciens et de professionnels de l'habitat se sont déroulés au courant de l'année 2013. Leur travail a porté en priorité sur les axes 1, 2 et 3. Il s'agit d'outils financiers permettant d'aider :

Au portage foncier des communes membres (axe 1, action 1.3)

Ce dispositif d'aide au financement du portage foncier a pour vocation de soutenir les opérations d'acquisitions immobilières ou foncières réalisées par les communes de l'agglomération et/ou des organismes de logement social et dont la destination finale est la production de logements aidés. (dispositif autofinancé par les contributions SRU jusqu'en 2013). Une convention avec la Caisse des Dépôts a été signée le 13 février 2012. Les opérateurs immobiliers bénéficient alors d'une subvention de la CAC versée en quatre fois sur une durée de quatre ans.

En février 2013, la CAC a accordé une subvention de 38 125 € à Habitats Haute-Alsace pour une opération de construction de 40 logements à Horbourg-Wihr.

A l'accession à la propriété des jeunes ménages (axe 2, action 2.2)

Un dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour les ménages primo- accédants a été mis en place par la CAC par délibérations du 9

décembre 2011 et du 28 juin 2012. Le montant de l'aide (de 3 000 à 6 000 €), pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, individuel ou collectif, varie selon la composition familiale du ménage éligible. Elle est complétée par des aides d'autres partenaires, tels les constructeurs, les aménageurs lotisseurs, les organismes bancaires..).

Du 1er juillet 2012 à décembre 2013, ce sont 46 ménages qui ont été éligibles pour un montant total d'aides versées de 183 000 €.

Diagnostic Accessibilité du parc de logement des bailleurs sociaux : (axe 3, action 3.3)

Un recensement des logements adaptés et adaptables par l'intermédiaire de l'Agence régionale des organismes d'Alsace a été engagé en 2013.

L'engagement de la CAC portera sur une enveloppe de 10 000 € environ.

Par ailleurs :

- Participation aux réunions de travail : ADIL, Observatoire de l'Habitat-ODH68, Comité Régional de l'Habitat, Conseil Général 68, Grand Pays de Colmar.
- Attribution de subventions aux organismes Habitat (ADIL...)
- Gestion des pénalités SRU (article 55 de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbains) : le montant des prélèvements des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU est directement versé au Fonds d'Aménagement Urbain géré par la DREAL Alsace depuis le 1er janvier 2013.

■ PARTENARIATS-ANIMATION DE TERRITOIRE

Scot

Suivi avec le Syndicat mixte, participation aux ateliers thématiques

Grand Pays de Colmar

Suivi avec le Syndicat mixte, participation aux ateliers thématiques

Développement des voies navigables

Depuis janvier 2013, en sa qualité de membre

adhérent, la CAC participe aux échanges de travaux du Consortium International pour le développement des voies navigables. L'objectif de cette plate-forme d'échanges est de promouvoir le développement des activités de transport et des activités touristiques sur les voies navigables de l'Est et du Sud de la France. Elle œuvre aussi en faveur d'une liaison connectant le Rhin supérieur à la Méditerranée.

Elle participe enfin, en partenariat avec l'Etat et la Région, aux travaux d'études préalables à l'élaboration d'un Schéma de référence portuaire du bassin du Rhin.

TGV Rhin Rhône branche Est, 2e phase

La Ligne TGV Rhin-Rhône présente une dimension européenne fondamentale par laquelle sont améliorées les liaisons entre l'Allemagne et la Suisse d'une part, et le bassin méditerranéen d'autre part.

Ainsi, une première phase de la branche Est du TGV Rhin-Rhône, longue de 140 kilomètres entre Villers-les-Pots et Petit-Croix (Territoire de Belfort), est en service commercial depuis le 11 décembre 2011 et relie Colmar à Lyon en 3h18.

La deuxième phase concerne 50 Km. Les dernières estimations financières font désormais ressortir un coût global à hauteur 1 160 M€ (aux conditions économiques d'octobre 2011) :

section alsacienne : 850 M€ pour la section entre le Territoire de Belfort et le Haut-Rhin (entre Petit-Croix et Lutterbach) d'une longueur d'environ 35 km, et

section bourguignonne : 310 M€ pour la section située en Côte d'Or (entre Villers-les-Pots et Genlis) d'une longueur de 15 km.

Un protocole d'intention pour la réalisation et le financement de la seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône a été signé début 2012 entre les différents partenaires dont la Communauté d'Agglomération.

Ce protocole a pour but de définir en accord avec les partenaires concernés, les perspectives d'engagement de la seconde phase de la branche Est, ainsi que le cadrage et les principes de financement des investissements nécessaires à sa mise en œuvre.

TGV Est 2ème phase

En 2009, une convention de financement et de réalisation des travaux de la deuxième phase du TGV Est entre Baudrecourt (Moselle) et Vendenheim (Bas-Rhin) a été signée entre les différents partenaires pour un investissement de plus de 2 milliards €. La Communauté d'Agglomération de Colmar participe à hauteur de 3 070 000 €.

Les travaux ont démarré en 2010 et la mise en service est programmée en avril 2016. Ce nouveau tronçon à grande vitesse d'une longueur de 106 km, permettra de réduire le trajet entre Paris et Colmar à 2h20, soit 30 minutes de moins qu'actuellement.

Veilles juridique et technique

Suivi des politiques de nos partenaires : Région, Département, Etat, Europe (Contrat de plan Etat-Région, Pays...)

Pistes cyclables

Dans le cadre du schéma communautaire des pistes cyclables adopté en 2011, un premier tronçon a déjà été réalisé fin 2012 pour relier le Lycée Camille See au Carrefour du Ligibel. Le 2ème tronçon du projet empruntant le chemin rural du Schlittweg vers Wintzenheim, devrait voir le jour courant 2014.

Un autre itinéraire d'une longueur de 700 mètres, a été créé entre Colmar et Ingersheim en novembre 2013, sur la base d'un budget de 67 000 € HT, en vue d'aménager le chemin rural de la Hardt. L'objectif à terme consiste à créer une liaison sécurisée depuis le passage en souterrain de la RD83.

De même, il est prévu de jalonner d'autres petites sections pour mieux lier les pistes entre elles, comme à l'entrée de Wettolsheim, ou entre Wettolsheim et Wintzenheim.

Toutes ces opérations, sont également soutenues à hauteur de 30% dans le cadre des actions inscrites au contrat « Territoire de Vie », par le Conseil Général.

Ces projets de réalisation des sections intercommunales s'inscrivent dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains.

Perspectives

D'autres itinéraires doivent être engagés dès le 1er semestre 2014, tels que les tronçons reliant Jebnheim à Muntzenheim et Colmar à Wettolsheim.

En parallèle, le revêtement de l'itinéraire entre Herrlisheim et Sundhoffen va être engagé au plus tôt, par le Conseil Général. L'opération va consister dans la réfection des enrobés le long du canal de la Thur jusqu'au croisement de la RD 201, à la sortie sud de Colmar. La CAC participe au financement de cette opération à hauteur de 20 % de son coût total.



Liaison cyclable Colmar/Wintzenheim : 1er tronçon

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

www.cac-alacarte.fr



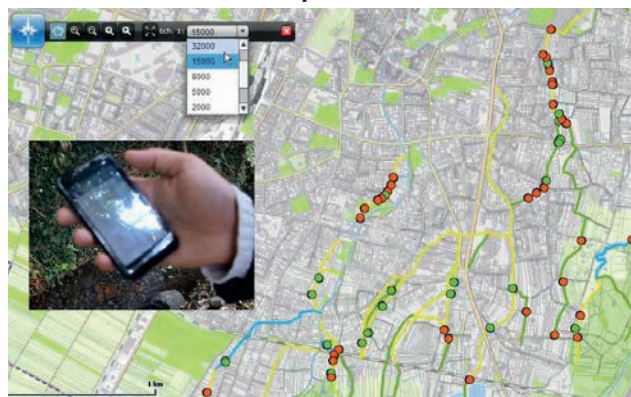
Le Système d'Information Géographique de l'Agglomération de Colmar a pour mission la constitution et la gestion d'un ensemble de cartographies parfaitement superposables qui constituent le référentiel cartographique communautaire. Il permet aux services de la collectivité mais également aux communes membres de disposer d'un outil centralisé et commun d'informations géolocalisées.

Par ailleurs, l'expertise foncière et topographique de l'équipe permet d'intervenir dans toutes les phases des projets intercommunaux d'aménagement ou de gestion de réseaux (levés topo et bornages préalables, implantations, récolement).

Les nouvelles technologies permettent à présent un travail collaboratif autour de la cartographie qui tend vers davantage d'accessibilité et de mobilité.

Page d'information sur le service SIG/Topo :
<http://carto.agglo-colmar.fr/newsletter/>

L'information sur smartphone



Le service SIG/Topo a déployé une solution nomade sur smartphone pour la saisie des informations relatives à l'entretien des fossés sur le territoire de la Ville de Colmar.

Cet outil permet à la commission des fossés de la Ville de Colmar d'effectuer les constatations directement sur le terrain en géolocalisant les informations.

De retour au bureau, l'extraction des coordonnées des propriétaires est immédiate.

Le suivi des opérations d'entretien peut ensuite être effectué en consultant l'historique des données sur le terrain.

Bilan 2013 : Réalisations SIG :

- 2000 plans confectionnés,
- 200 extractions de données topo et SIG pour des études et projets,
- Assistance à la SCCU pour le développement de son SIG,
- Administration de l'extranet cartographique (133 utilisateurs professionnels enregistrés),
- Administration de www.cac-alacarte.fr (10 000 visites pour 6 000 utilisateurs professionnels et particuliers),
- Mise en place d'un workflow (flux des travaux) pour le travail collaboratif autour des alignements,
- Déploiement d'outils web pour la mise à jour de données (tri sélectif, fossés,...),
- Intégration des Inspections Caméra des réseaux d'assainissement (65 km),
- Elaboration d'un nouveau fond de plan au 1/15 000.

Réalisations Topo :

- Mise à jour de plans topographiques sur 73 km de voirie (soit 1/3 de la base de données),
- Levés topographiques pour les projets de pistes cyclables, nouvelles déchetteries, stations d'épuration...

Sécurité au travail :

- Formation des agents aux interventions sur la voirie et acquisition de vêtements haute visibilité,

Communication :

- Mise en place d'une lettre d'information avec reportages vidéos, formations, actualités...

En projet pour 2014 :

- Nouvelle photo aérienne haute résolution (10 cm),
- La gestion du patrimoine de voirie sur tablette 3G,
- Le relevé des réseaux dans les communes d'Ingersheim, Turckheim et Ste Croix en Plaine,
- Amélioration des conditions de sécurité des interventions sur voirie (nouveau véhicule, signalétique de chantier),
- Poursuite de l'ouverture du SIG pour les autres services (Gestion centralisée des arrêtés, carte scolaire, centralisation de l'information collaborative...)

CAMPINGS COMMUNAUTAIRES

CAMPINGS DE HORBOURG-WIHR ET TURCKHEIM

A compter du 1er janvier 2013, il a été prévu d'étendre l'intérêt communautaire au camping « les cigognes » (devenu « Le Médiéval ») de Turckheim et de confier à un tiers la gestion du site.

Les 2 sites de Horbourg-Wihr et de Turckheim ont opté pour un changement dans leur mode de gestion, qui, à travers la mise en place de deux procédures de Délégation de Service Public engagées en 2012, a permis de développer la commercialisation des deux campings dès l'ouverture de la saison touristique en 2013.

Camping de Horbourg-Wihr



Camping de Horbourg-Wihr : tentes fixes

Le nouveau délégataire, le groupe HUTTOPIA, a repris l'activité en avril 2013 et a installé les premières tentes fixes au printemps.

Enfin, grâce à une météo estivale très favorable et au développement des prestations d'hébergement spécifiques (location de tentes fixes), le chiffre d'affaires a atteint cette année 217 000 € HT, soit une progression de 18.65 %.

Evolution du chiffre d'affaires HT (euros) du Camping de Horbourg-Wihr

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
151 600	137 880	145 000	170 600	208 300	184 100	196 700	182 896	217 000

Camping de Turckheim



restructuration du bloc sanitaire principal

Les travaux de requalification du nouveau bloc sanitaire, d'abord initiés par la Ville de Turckheim, puis pris en charge par la CAC, ont été réceptionnés pour l'ouverture de la saison au 1er juillet 2013, pour un coût total de 673 225 € HT.

En parallèle, des travaux d'abattage d'arbres et de rénovation des réseaux secs et humides ont été engagés sur la même période par la CAC à hauteur de 336 000 € HT.

Le nouveau gestionnaire de l'équipement, la SARL « Les 3 Portes », du groupe Clairvacances, situé également à Sainte Croix en Plaine, engage actuellement la rénovation du bâtiment d'accueil et l'installation des premiers mobil-homes.

Perspectives

Dans le cadre du contrat de Délégation, chaque concessionnaire suivra le programme des investissements prévus et notamment :

Pour Horbourg-Wihr : des investissements complémentaires devraient être engagés courant 2014 en vue d'aménager une partie de la petite plaine et de requalifier les 2 blocs sanitaires restant à rénover.

Pour Turckheim : l'équipement sera ainsi remis aux normes en vue d'obtenir une classification 3 étoiles, avec la rénovation progressive des anciens bâtiments restants, ainsi que la qualité paysagère des emplacements.

BASE NAUTIQUE DE COLMAR-HOUSSEN

Après cinq saisons, la base nautique est installée dans les habitudes des Colmariens. La météo reste le facteur déterminant de son succès.

L'année 2013 est la meilleure année en termes de recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement et la deuxième meilleure année en termes de fréquentation depuis son ouverture : 52 601 entrées et 172 746 € de recettes.

Rappel :

2012	45 644 entrées et 133 309 € de recettes
2011	29 109 entrées / 87 538 € de recettes
2010	44 474 entrées / 130 058 € de recettes
2009	53 277 entrées / 152 370 € de recettes

Faits marquants

- Une étude sur les potentialités de développement de la base nautique a été lancée à l'automne. Les résultats seront connus au cours du 1er semestre 2014.
- La cessation d'exploitation de la gravière par la société HOLCIM a été reportée de 6 mois et interviendra cette année. La CAC attendra les résultats de l'étude pour se positionner sur la cession des parcelles.
- la réalisation de deux terrains de pétanque.

Événements sur le site



- La CAC a décidé que la base nautique serait ouverte du 1 juin au 28 juin de 13h00 à 19h, du 29 juin au 1 septembre de 10h à 19h00 avec des nocturnes jusqu'à 20h les mardi et vendredi. Les week-ends de septembre sont restés fermés car la rentrée n'incite nullement les usagers à fréquenter le site.
- 3 grandes manifestations se sont déroulées pendant l'été : le Championnat de France de Beach volley des moins de 20 ans, le feu d'artifices de la commune de Houssen (2000 entrées), le triathlon (1800 entrées).
- 2 autres manifestations sportives plus modestes ont eu lieu sur le site (meeting de sauvetage, tournoi de Beach volley local.).

- Des animations gratuites proposées en partenariat :
 - Initiation à la plongée avec les clubs Colmar Evasion et Plongée
 - Initiation au canoë avec l'Association Plein Air Colmar-Horbourg Wihr
 - Initiation au triathlon avec le TAC (triathlon alsace de Colmar)
 - Un atelier lecture « Colmar à la p(l)age »
 - Une animation DJ sur la plage annonce de la nuit blanche
 - Une animation aux sports de plage avec des étudiants de IUT de Colmar

Perspectives 2014

Plusieurs points sont à l'étude et visent à améliorer le confort des usagers sur le site :

- Finalisation d'un projet d'extension de la base nautique et de la mise en valeur du plan d'eau
- Améliorer l'accueil sur le site en implantant plus d'espaces ombragés
- Améliorer l'accès à la base nautique en améliorant le rond-point actuel
- Reprendre les zones marécageuses situées autour des terrains de Beach soccer
- Pose d'une rampe près de l'escalier d'accès au snack bar (extérieur)
- Remise en concurrence du snack bar (la concession étant arrivée à terme).
- Ouvrir le site pour l'entraînement de quelques associations
- Aborder une collaboration étroite avec les piscines de Colmar
- Réorganiser et mutualiser le temps de travail du personnel permanent avec d'autres services



EAU POTABLE

Présentation du territoire desservi

Le Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux exploite le service public de l'Eau Potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar, à l'exception des communes de Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen et Herrlisheim dont les réseaux de distribution sont exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill. Le groupement s'occupe également de la vente d'eau en gros au Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar (SIENOC).

Le service de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Colmar est géré en régie avec un marché de prestation de service.

Estimation de la population desservie

Le périmètre d'exploitation confié par la Communauté d'Agglomération de Colmar, couvre un réseau de production et de distribution comprenant 4 stations de pompage (Dornig, Neuland, Kastenwald et La Forge), 2 captages de sources, 7 ouvrages de stockage, 2 stations de reprise ainsi qu'un linéaire de 431,9 km de conduites. C'est au travers de ces nombreux équipements que, chaque jour, le groupement d'entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux œuvre pour assurer l'alimentation en eau de plus de 100.000 habitants de l'agglomération colmarienne (11 communes et 1 syndicat intercommunal desservis).

En 2013, La Communauté d'Agglomération de Colmar a importé 100 052 m³ répartis comme suit :

- 65 232 m³ d'eau de la Com. Com. du Pays du Ried Brun
- 34 820 m³ d'eau du SIENOC

En 2013, la Communauté d'Agglomération de Colmar a vendu 325 544 m³ d'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar (SIENOC).

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2013	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2012
Colmar	13 712	13 006
Horbourg-Wihr	1 995	1 811
Houssen	984	871
Ingersheim	1 607	1 501
Jebsheim	607	548
Niedermorschwihr	244	243
Turckheim	1 447	1 410
Walbach	427	420
Wettolsheim	809	767
Wintzenheim	2 545	2 493
Zimmerbach	403	387
TOTAL	24 780	23 457

En 2013, le service public de l'eau potable comptait 24 780 abonnés contre 23 457 en 2012. Le nombre d'abonnements a ainsi augmenté de 5,64 % (individualisation des compteurs, nouvelles constructions).

Volumes vendus au cours de l'exercice : 6 222 451 m³ répartis comme suit :

- Usage domestique 4 668 706 m³ 75,2 %
- Usage industriel 927 897 m³ 14,8 %
- Usage public 300 304 m³ 4,8 %
- Ventes en gros 325 544 m³ 5,2 %

Le volume vendu est en baisse de 1,2 % par rapport à 2012.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au cours de l'année 2013, la Communauté d'Agglomération de Colmar a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur le réseau, modifiant le linéaire total. Au 31 décembre, celui-ci est de 431,9 km.

Montant prévisionnel des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Total du programme 2014 : 2 832 000 € HT

Contrôles sanitaires de l'eau de consommation

En 2013, les contrôles effectués en application de la réglementation ont conduit à la réalisation de 194 prélèvements (y compris les prélèvements sur les piézomètres en amont du Champ captant du Kastenwald) et 231 paramètres différents ont été mesurés pour l'ensemble des étapes du cycle de l'eau depuis la production à la distribution.

Les contrôles réalisés ont tous confirmé le respect des limites de qualité requises.

Au-delà du contrôle réglementaire, 108 analyses complémentaires ont été effectuées en autocontrôle pour l'année 2013.

au cours de l'année 2013

Renouvellement, renforcement des réseaux :

- Colmar : rue du Grillenbreit, rue St Josse, rue Morat, avenue de l'Europe, rue Beethoven, rue de Madrid, musée Unterlinden
- Houssen : rue de la Gravière, rue des Saules
- Turckheim : Grand'rue
- Wintzenheim : rue Herzog, rue du Logelbach
- Zimmerbach : rue des Hirondelles

Extension des réseaux :

- Colmar : rue des Glaïeuls, rue Aristide Briand
- Walbach : rue de la Grotte

ASSAINISSEMENT

■ ASSAINISSEMENT

Présentation du territoire desservi

Le Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux exploite le service public de l'Assainissement Collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar (à l'exception des communes de Sainte-Croix-en-Plaine et Sundhoffen).

En outre, le Groupement d'Entreprises Colmarienne des Eaux / Lyonnaise des Eaux exploite le service public des Eaux Pluviales sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar (à l'exception des communes de Sainte-Croix-en-Plaine, Niedermorschwihr et Zimmerbach).

Le service de l'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération de Colmar est géré en régie avec un marché de prestations de service.

Nombre d'abonnements gérés

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2013	Nbre TOTAL Abonnés au 31.12.2012
Colmar	12 648	12 223
Herrlisheim	690	682
Horboung-Wihr	1 796	1 775
Houssen	897	801
Ingersheim	1 481	1 436
Jebsheim	556	489
Turckheim	1 374	1 326
Walbach	336	319
Wettolsheim	702	702
Wintzenheim	2 358	2 336
TOTAL	22 838	22 089

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au cours de l'année 2013, la Communauté d'Agglomération de Colmar a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur les réseaux, modifiant les linéaires totaux.

Au 31 décembre, celui-ci est de 350,35 km en Assainissement Collectif et 42,96 km en Eaux Pluviales.

Principaux travaux réalisés au cours de l'année 2013

Assainissement Collectif

Renouvellement, renforcement, réhabilitation des réseaux

- Colmar : Rue Beethoven, Rue du Grillenbreit, Rue Saint Josse
- Houssen : rue des Saules
- Turckheim : Grand'rue

Extension des réseaux

- Colmar : rue des Glaieuls, rue Aristide Briand
- Herrlisheim : rue des Vosges
- Horbourg-Wihr : rue de Bretagne
- Jebsheim : rue Thyssen
- Sainte-Croix-en-Plaine : rue Neuve
- Turckheim : rue des Jardins
- Walbach : rue de la Grotte

EAUX PLUVIALES

Renouvellement, renforcement des réseaux :

- A Colmar : rue Morat
- A Houssen : rue de la Gravière

Extension des réseaux :

- A Walbach : rue de la Grotte

OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Les eaux usées - domestiques, industrielles et pluviales - sont acheminées par les collecteurs assainissement jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE), située 200 rue du Ladhof à Colmar. La station d'épuration du SITEUCE est capable de traiter 6.300 m³/heure de débit de pointe et 100.000 m³ par jour.

Deux exceptions :

- Wettolsheim où les eaux sont acheminées sur la station d'épuration du Syndicat des Trois-Châteaux
- Jebsheim dont les eaux sont traitées sur place dans une station d'épuration communale



En 2013

- 20 701 204 m³ d'eau ont été traités sur la station d'épuration du SITEUCE.
- 3 263 tonnes de matières sèches ont été traitées et acheminées vers un centre de compostage suivi d'une valorisation en agriculture.

Le service d'assainissement collectif dessert 22.838 abonnés (un abonné avec plusieurs points de rejet est comptabilisé une seule fois).

Montants prévisionnels des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

- Total du programme 2014 - Assainissement : 1 995 500 € HT
- Total du programme 2014 - Eaux Pluviales : 1 517 000 € TTC

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La Communauté d'Agglomération de Colmar a mis en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui a pour mission de s'assurer du bon fonctionnement des installations individuelles. La majorité des contrôles ont été réalisés sur la période 2010-2012 et ont permis de recenser 505 installations d'assainissement non collectif.

Au-delà de l'aspect réglementaire, ces contrôles ont permis de disposer d'une information précise sur l'état de l'assainissement non collectif à l'échelle de l'Agglomération qui permet notamment de planifier des programmes d'extension des réseaux dans les secteurs de densité d'habitat suffisant et où l'assainissement non collectif pose problème.

ENVIRONNEMENT

■ L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DEPUIS LES LOCAUX PÉDAGOGIQUES DE L'OBSERVATOIRE DE LA NATURE

Depuis l'inauguration et la mise en service des locaux le 6 février 2010, le niveau d'activités relatives à l'éducation à l'environnement atteint des records avec l'équivalent de plus de 2 000 journées-participants par an et par animateur pour l'année 2013 à l'Observatoire de la Nature, alors que la moyenne régionale pour les structures de taille similaire est de 1 800.



Ainsi, en 2013, l'Observatoire de la nature a sensibilisé 6 158 scolaires et plus de 2 500 personnes du grand public grâce aux nombreuses activités et animations proposées tout au long de l'année, en sus des animations récurrentes qui permettent, par exemple, que toutes les classes de CE2 du territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar (soit une soixantaine de classes) bénéficient chaque année d'une demi-journée d'animation sur le thème des déchets.

■ LES DIFFÉRENTES ACTIONS POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Attribution de subventions pour des travaux d'économies d'énergie réalisés suite à un diagnostic thermique d'un logement existant : 6 111 m² de murs, 4 617 m² de toitures et 1 844 m² de fenêtres ont bénéficié d'aides en 2013 pour un montant total de subventions de près de 185 000 €.



D'une manière générale, en 2013, 660 personnes auront trouvé auprès de l'animateur de l'Espace Info Energie (EIE) un accompagnement dans la recherche d'informations préalables et la préparation de travaux d'économies d'énergie. Par ailleurs, l'EIE aura participé à 17 animations hors ses murs (Foire Eco Bio d'Alsace à Colmar, la semaine Européenne de la mobilité, 3ème édition du salon Rénovation énergétique de Wintzenheim, Fête nationale de l'Energie, ...).



GESTION DES DECHETS

L'année 2013 est particulière car elle donne un nouveau départ pour le service Gestion des Déchets. En effet de nouvelles voies ont été engagées en matière de tri et de collecte des déchets.

LES CONTENEURS ENTERRÉS

Un deuxième secteur a été inauguré (Schweitzer - 450 logements) avec desserte en pied d'immeuble de conteneurs à déchets ménagers/ papiers – bouteilles plastiques/verre. 12 sites équipent dorénavant ce quartier. Ce principe de collecte est très apprécié : plus de gestion des ordures ménagères dans les résidences et accès facilité sur chaque point de tri.



Par ailleurs d'autres sites enterrés ont vu le jour en 2013 : rue de Prague, rue de Madrid, angle rue du Landwasser / rue des Vergers, rue de la Bleich, ...

2014 sera marquée par différents projets avec entre autres l'équipement en pied d'immeuble de la cité Florimont, des grandes tours de la rue d'Amsterdam ainsi que de la cité Galtz. D'autre part, l'intention est de rénover l'ensemble des conteneurs du centre-ville de Colmar (une dizaine de sites). Les discussions avec l'architecte des bâtiments de France sont en cours.



LES BIO DÉCHETS

L'extension de la collecte a été validée fin 2012 et mise en œuvre au printemps 2013. Environ 30 000 personnes, soit un tiers de la CAC, sont aujourd'hui concernées.



Wintzenheim, Houssen, Wettolsheim et Horbourg sont aujourd'hui totalement intégrées au dispositif. La commune de Wettolsheim réalise des performances de collecte des bio déchets particulièrement remarquables puisqu'elles avoisinent les 50kg/an/hab.

Début d'année prochaine, l'extension du périmètre se poursuivra à Colmar dans le quartier Sud, à Herrlisheim, Ingersheim, Turckheim et à

Niedermorswihr. La collecte des bio déchets est une expérience positive car elle permet l'amélioration des performances de tri pour atteindre en fin d'opération l'objectif du Grenelle soit 45% de valorisation matière.



Elle répond également à une attente citoyenne de pouvoir trier d'avantage les déchets issus de la consommation courante. La pratique de la collecte des bio déchets à Colmar a reçu le soutien de l'ADEME qui finance un tiers du montant des investissements. Cette participation par voie de convention s'élève à 540 000 €.

Une solution pour les grands ensembles collectifs, en point d'apport dans une borne spécifique, est actuellement expérimentée en partenariat avec Pôle Habitat. Elle donne satisfaction. Cette solution pourra être généralisée au quartier Ouest en pied d'immeubles, à côté des conteneurs enterrés.

■ LE PLP : PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

Ce programme est également mené en partenariat avec l'ADEME.

A cet effet, a été recruté un chargé de mission, qui a réalisé un diagnostic sur la CAC en matière de déchets puis s'est projeté dans l'élaboration du programme d'actions en faveur de la réduction des déchets. Parmi ces actions : l'expérimentation d'une plate-forme d'apport et de broyage de déchets verts dans les communes excentrées. Une action de réduction de la consommation de papier dans les services est également en cours.

■ LES DÉCHETTERIES

Celle de Horbourg-Wihr est en chantier et résoudra tous les problèmes de sécurité de l'ancien site.

A Colmar, un nouveau projet est à l'étude sur un site d'un hectare rue du Ladhof avec un démarrage des travaux prévu en 2014.

A Wintzenheim, un nouveau projet est également à l'étude à l'arrière du site actuel.

■ AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2013, l'ensemble de la flotte de bennes (18 bennes à ordures ménagères et 1 grue) a été équipée d'un système de géolocalisation fournis par SABATIER GEOLOCALISATION. Ce système permet un enregistrement toutes les 8 secondes de la position de chaque camion avec une restitution en temps réel des positions, ou sous forme de rapport de tournée, via un logiciel utilisable par les contremaîtres et chefs de service.

L'installation offre également de nombreuses possibilités de communication et de remontée d'information entre la hiérarchie et les équipes de collecte, soit via le kit mains-libres sur réseau GSM soit par l'intermédiaire de la messagerie et l'enregistrement d'anomalies qu'offrent le logiciel et le terminal dans chaque camion.

Les enregistrements des tournées permettent de recréer et de numériser les tournées existantes et à terme, de les optimiser à l'aide d'un logiciel adéquat.

En 2013, l'installation du matériel a été réalisée et les responsables hiérarchiques ont été formés à l'utilisation du logiciel de suivi. Le responsable de projet a formé également les chauffeurs à l'utilisation du terminal dans les camions et a été formé à l'utilisation du logiciel d'optimisation des circuits.

En 2014, les camions seront prédisposés pour permettre la remontée et l'enregistrement des informations du lève-conteneur et seront équipés d'un système de lecteur automatique de puces RFID. Ces puces sont présentes sur chaque poubelle bio-déchets et, depuis un an, sur chaque poubelle d'ordures ménagères. Cette nouveauté permettra un suivi du parc des récipients. Toutes les tournées seront également numérisées.



RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS

- 96 agents (24 administratifs, 71 techniques et 1 sportif)
- 4 emplois d'avenir

La répartition des agents titulaires et stagiaires par catégorie de la Fonction Publique permet de compter 65 agents de catégorie C, 18 agents de catégorie B et 13 agents de catégorie A.

Le temps de travail des personnels est répertorié comme suit :

- 88 agents à temps complet
- 8 agents à temps partiel

MOUVEMENTS

Recrutements : 4 emplois d'avenir, 3 agents mis à disposition par le Centre de gestion 68 et 29 agents saisonniers

Départs : 4 agents (2 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite et 2 agents ont obtenu une mutation)

ABSENTÉISME

• Maladie ordinaire :	854 jours
• Longue maladie :	365 jours
Total :	1 219 jours

Variation par rapport à 2012 : - 23 %

RÉTROSPECTIVE 2013

Formation :

En 2013, les agents ont pu suivre des formations de professionnalisation.

2 agents stagiaires ont suivi la formation d'intégration et les 4 emplois d'avenir ont suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

Comité technique paritaire et d'hygiène et de sécurité :

Le CTPHS s'est réuni 3 fois en 2013 pour examiner les questions liées à :

- La formation
- Le document unique
- La consultation de mutuelles
- L'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant
- La sécurité sur les lieux de travail (lutte contre le bruit, visite des locaux par le médecin de prévention...)
- Le régime indemnitaire
- La mise en place des collectes des bio-déchets
- L'organisation des tournées de collecte
- Les mouvements de personnel au sein de la CAC

LES PERSPECTIVES 2014 :

La réorganisation de la Direction de l'Economie.



FINANCES DE LA CAC

Le résultat financier cumulé de l'année 2012 a permis d'intégrer une forte variation de la CFE qui est reportée dans le résultat financier consolidé 2013. Ainsi la CAC a terminé l'exercice 2013 avec un résultat prévisionnel en hausse.

En effet le fonds de roulement global en fin d'exercice est passé de 16,5 M€ en 2011 à 18,5 M€ à la fin 2012, et ce résultat s'est maintenu pendant le courant de l'année 2013 car les ressources prévues en fonctionnement ont été réalisées à 97 %.

L'endettement est toujours réduit à 4,3 M€ d'encours uniquement sur les budgets annexes Eau et Assainissement. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2013.

L'épargne brute n'a cessé de progresser. Les programmes d'investissement seront financés par les fonds propres à hauteur de 80 % en 2013 et 2014.

Dans la réalisation des investissements, ce sont 100% des financements qui sont mobilisés en ressources propres et sans appel à l'emprunt.

La pression fiscale 2013 sur les entreprises reste très limitée. Le taux de CFE, de 23,82 %, est de 3 points

inférieur à celui des autres agglomérations.

Concernant les impôts ménages la taxe d'habitation intercommunale voit son taux maintenu depuis 2010.

La TEOM, reste très faible, le taux de 7,95 % est un des plus bas de France. Sur les 8 dernières années (depuis 2006) avec un calcul qui tient compte de l'inflation annuelle, la TEOM moyenne était de 180 € en 2006.

Elle est de 161 € en 2013.

Pour le prix de l'eau, ce calcul place l'agglomération colmarienne parmi les moins chères de France, avec 2,90 € le mètre cube tout compris en 2013.

Une norme statistique mesure la pression fiscale de l'agglomération : c'est l'effort fiscal, ou le montant des impôts de la CAC par rapport au montant moyen.

Dans cette statistique, la CAC est 22ème sur 202 communautés d'agglomérations ce qui la situe parmi les moins imposées de France. A partir de la moitié des agglomérations françaises, on peut établir que celles-ci ont au moins le double de la pression fiscale de l'agglomération de Colmar.

Sources de comparaison : Direction Générale des Collectivités Locales

■ PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2013

- le versement des fonds de concours pour la LGV Est (1,042 M€ en 2013 sur 3,6 M€ actualisé)
- 1,155 M€ pour les subventions d'équipement aux communes sur un total de 7,960 M€
- 0,198 M€ de prime à l'habitat pour les jeunes ménages
- 0,190 M€ pour l'aide aux travaux d'économies d'énergie
- 2,1 M€ pour les travaux d'eaux pluviales
- 1,522 M€ pour les travaux d'assainissement dont 0,160 M€ pour les études de la STEP de Jebsheim
- 2,262 M€ pour le programme d'eau potable
- 1,7 M€ pour la réfection des voiries des zones d'activités
- 1,050 M€ pour le refuge pour animaux
- 0,684 M€ pour le démarrage des 3 déchetteries dont 0,598 M€ pour la déchetterie du Ladhof
- 0,235 M€ pour l'acquisition d'une nouvelle BOM.
- 1,15 M€ pour le transport (acquisition d'un bus au GNV et mise en accessibilité des arrêts de bus).

■ PERSPECTIVES 2014

- La diminution de la DGF et la nouvelle contribution au Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) du fait des critères de sélection renforçant le critère de l'impôt sur le revenu, n'ont pas contrarié l'inscription d'un nouveau programme d'investissement de plus de 34 M€ en 2014 (en progression de 16,5% par rapport à 2013).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE COLMAR

32, cours Sainte Anne - B.P. 80197 - 68004 Colmar Cedex
Tél. 03 69 99 55 55 • Fax 03 69 99 55 59

E-mail : cac@agglo-colmar.fr

Directeur de la publication : M. Gilbert MEYER
Impression : GRAI étiquette (03 89 21 12 21) - Label Imprim' Vert
Crédits photos : CAC, Pictural, Colmarienne des Eaux, Ville de Colmar
M. HEDOUIN, Observatoire de la nature, STUCE, Fotolia (droits CDE).